



ECOLES SUPERIEURES D'ART DE BRETAGNE
34, RUE HOCHÉ 35000 RENNES
TÉLÉPHONE: +33 [0]2 23 62 22 60
FAX: +33 [0]2 23 62 22 69

1. LE RESEAU DES ECOLES DE BRETAGNE A POUR ORIGINE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES D'ART DE LA REGION BRETAGNE, FONDEE EN MARS 1990, par les directeurs des 4 écoles (Brest, Lorient, Quimper, Rennes).

- Ses buts étaient : **le développement de la concertation inter-écoles**, le renforcement des échanges entre enseignants et étudiants, l'organisation de manifestations communes, **la reconnaissance des divers partenaires institutionnels et économiques**.
- Dès 1991, les directeurs proposent : l'établissement d'un examen commun de recrutement, la concertation sur les objectifs et les contenus d'enseignements de première année., la libre circulation des étudiants titulaires des UV après la 1ère année, la constitution de jurys uniques pour les DNSEP, l'établissement progressif d'une carte des enseignements artistiques en Bretagne, l'ouverture d'une enquête sur l'insertion des anciens étudiants...
- **5 mai 1992 : premier examen d'entrée commun**. De nombreuses actions communes sont également mises sur pied dès cette époque : workshops ou séminaires de travail, voyages, expositions d'étudiants diplômés, réunions de concertation pédagogique...

2. EN 2000, L'ASSOCIATION SE TRANSFORME EN ASSOCIATION DES ECOLES SUPERIEURES D'ART DE BRETAGNE.

- Cette association regroupe **les directeurs, les enseignants**, éventuellement les étudiants des quatre écoles, **ainsi que les représentants des quatre villes : élus et directeurs chargés de la culture**. La DRAC, invitée, ne participe pas officiellement à l'association, mais soutient les initiatives et participe aux travaux de réflexion.
- Le Conseil d'administration est composé de tous les représentants de toutes les écoles et de toutes les villes ; le bureau est composé des directeurs des quatre écoles et des 4 élus des quatre villes.
- Un **conseil pédagogique est institué**.

A travers ce changement de dénomination et de statuts, l'objectif de l'association est alors, au-delà de la poursuite des actions communes, de renforcer sa capacité à **trouver de nouveaux partenaires pour la gestion et le développement des écoles, et notamment en s'adressant à la Région et au Ministère**.

Dans cet esprit, en 2001, l'association se porte candidate à un protocole de décentralisation culturelle. Cette candidature n'est finalement pas retenue, la Région Bretagne refusant tout engagement en direction des écoles supérieures d'art (à l'exception de leur équipement en matériels informatiques, pris en charge dans le cadre du contrat de plan Etat / Région).

3. EN 2004, LA NOUVELLE EQUIPE AYANT EN CHARGE LA REGION, DECIDE DE S'ENGAGER AUPRES DES ECOLES, A LA FOIS EN TANT QU'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET EN TANT QU'ETABLISSEMENTS CULTURELS.

Elle participe au financement de l'association (40.000 €, dans une première étape) et **pose la candidature de la Région à un projet d'expérimentation de gestion des enseignements supérieurs artistiques**, la perspective étant celle d'un rapprochement des financements Villes/Etat/Région.

Le projet d'expérimentation aujourd'hui discuté s'inscrit dans le cadre des réflexions actuelles en vue d'une intégration des écoles dans les enseignements supérieurs européens, et dans le cadre d'une valorisation du statut des écoles et des enseignants.

Il s'appuie sur le renforcement des coopérations, dans le domaine de l'enseignement supérieur comme dans le domaine de la culture, et veut contribuer à un bon aménagement du territoire grâce à une participation concertée et équilibrée des partenaires responsables de l'action publique.

Il prévoit le renforcement et l'élargissement des actions communes autour de 5 axes :

- **la mise en réseau des écoles** (carte des enseignements, mutualisation des moyens, actions communes ou partagées, communication commune, réflexions sur le statut juridique des regroupements d'école),
- **l'élargissements des partenaires du réseau** (universités, centres d'art, international),
- des actions en faveur de l'insertion professionnelle (y compris dans le cadre de la formation continue),
- **le développement des actions de sensibilisation et de diffusion** de l'art contemporain,
- des formations et des actions dans le cadre des **nouvelles technologies**,
- **la possibilité de déconcentration ou de décentralisation** de procédures administratives.

Ce projet fait également figurer **les projets spécifiques de chacune des écoles**.

Un calendrier pluri-annuel devrait permettre de donner les moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues dans le cadre de ces axes.

4. BUDGET DE L'ASSOCIATION

Il est actuellement (2005) de 125 000 €.

Villes : 31 000 - Drac 30 000 - Région : 40 000 - Autres (examen entrée notamment) : 24 000 €.

5. PRINCIPALES ACTIVITES.

- **Le conseil pédagogique** réunit tous les deux mois environ les directeurs et des représentants enseignants des quatre écoles. Entre les réunions du Conseil, la coordination des directeurs assure le suivi des actions prévues. Le Conseil décide des actions et des principes de leur mise en œuvre.
- En dehors de ces réunions, des **groupes de travail** peuvent être constitués sur des questions diverses. Cette année, par exemple, plusieurs réunions ont été consacrées à la réflexion sur la recherche dans les écoles d'art.
- Régulièrement : rencontres de concertation sur les acquisitions et les matériels informatiques.
- L'**examen d'entrée commun** accueille chaque année un grand nombre de candidats (650) ; ce qui permet de bons recrutements pour toutes les écoles. Les épreuves de culture générale, de dessin d'observation, d'imagination sont communes ; la présentation des dossiers personnels et les entretiens avec les jurys se font devant les jurys des différentes écoles réunis dans un lieu unique (le pavillon des Lices à Rennes), les candidats pouvant se présenter librement à tous les jurys, et chaque jury décidant librement de l'admission éventuelle. Le concours commun est précédé d'une **publicité commune**, et d'une **commission commune de dérogation** pour les candidats non bacheliers.
- **Des ateliers communs** sont organisés chaque année, regroupant des enseignants et des étudiants D'au moins deux écoles.
En 2004-2005 : sur l'affiche (à Lorient), sur Internet (à Rennes), sur le livre (à Quimper), sur la lumière et le littoral (à Ouessant)...
- En 2005-2006 une douzaine d'ateliers sont organisés.
Des aides à la mobilité favorisent la circulation (assez aisée) des étudiants et des enseignants (plus longue à mettre en œuvre).
- **Des séminaires** sont organisés soit régulièrement (chaque année, un séminaire de rentrée rassemble tous les enseignants pour une discussion sur les enjeux de la création actuelle, et l'approche d'une question liée à la pédagogie) soit ponctuellement en fonction des intérêts

manifestés par les enseignants des écoles (l'enseignement de l'art en Europe, continuités/ruptures...).

- **Voyages d'études** : pour les grandes manifestations internationales ou dans le cadre d'enseignements parallèles (Design à Saint-Etienne).
- **Publications de l'Association** : catalogue des diplômés des 4 écoles (chaque année) , brochure de présentation des 4 écoles (plaquette bilingue - français-anglais - d'informations générales sur les 4 écoles et le réseau), Lettre bi-annuelle d'information (à destination des enseignants et des partenaires), *Des écoles d'art en Europe* (compte-rendu du séminaire sur l'enseignement de l'art en Europe), *Ludic-Art* (jeu numérique de sensibilisation à l'art contemporain - cd-rom - en collaboration avec le Frac), *Habiter l'Internet* (publication des travaux d'un atelier commun).... Publication d'encarts publicitaires communs dans diverses revues ou journaux. L'Association propose également un portail Internet commun. Un journal commun, bi-annuel, est actuellement en cours d'élaboration.
- Afin de faciliter les échanges entre écoles, et dans l'optique éventuelle de nouveaux enseignements ou modes d'enseignements, l'association a permis l'équipement de chaque école en **matériel de visio-conférence**; ce matériel est en cours d'expérimentation.
- L'Association permet également **une représentation commune des écoles** dans certaines instances (Art Contemporain en Bretagne, Conférences de directeurs des Grandes écoles de Bretagne...), et de faire bénéficier l'ensemble des écoles d'un accord conclu par une école avec un partenaire (par exemple les accords conclus entre l'école des beaux-arts de Rennes et l'Université Rennes 2 sont applicables aux quatre écoles). ;
- L'association envisage également d'intervenir **en direction des anciens étudiants**, notamment pour leur permettre de réaliser certains de leurs projets.

6. ORIGINALITE DU RESEAU BRETON.

* Outre sa longue histoire, elle réside principalement dans le fait que la collaboration s'appuie sur une **pratique de mutualisation**, tant au niveau des objectifs que des moyens mis en œuvre : la structure propre de fonctionnement est très réduite (une chargée de mission à mi-temps), les activités communes sont partagées entre les membres du réseau Lorient prend en charge la commission régionale de Validation des acquis, Quimper organise le séminaire de rentrée...).

* Pour l'avenir, l'accent est mis sur les **activités de recherche, développées le plus possible dans un cadre commun.**

Ces activités doivent pouvoir s'appuyer sur **la présence d'artistes**, des rapports avec des lieux de création et de diffusion variés, et donc sur le renforcement d'un réseau régional de création et de diffusion.

* Enfin, il y a une volonté forte d'inscrire le projet « régional » dans **une dimension internationale.**